



**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-JOACHIM**

PROCÈS-VERBAL

LE 7 AVRIL 2025

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Joachim, tenue exceptionnellement (travaux hôtel de ville) au Centre des loisirs, le lundi 7 avril 2025 à 19h30 et à laquelle sont présents :

M. Mario Langevin, maire
M. Bruno Guilbault, conseiller
Mme Marie-Claude Bourbeau, conseillère
M. Pascal Verreault, conseiller
Mme Lucie Racine, conseillère
Mme Laurence Robert, conseillère
M. Simon-Pierre Caron-Labranche, conseiller

Tous formant quorum et siégeant sous la présidence du maire, monsieur Mario Langevin, en conformité aux dispositions du Code municipal de la province de Québec.

M. Hugues Jacob, directeur général et greffier-trésorier, est également présent.

PUBLIC : 5

**ORDRE DU JOUR
SÉANCE ORDINAIRE
7 AVRIL 2025**

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 7 AVRIL 2025**
- 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 3 MARS 2025**
- 4. ADMINISTRATION ET FINANCES**
 - 4.1.** Acceptation des comptes payables et dépôt des autorisations de dépenses;
 - 4.2.** Rénovations de l'hôtel de ville – Autorisation de paiement no 7;
 - 4.3.** Rénovations de l'hôtel de ville – Ratification de l'approbation de la directive de changement no 6;
 - 4.4.** Adoption du *Règlement numéro 457-2025 régissant l'usage et la tarification pour l'utilisation d'un bien, d'un service ou d'une activité municipale*;
 - 4.5.** Programme d'aide à la voirie locale – volet entretien des routes locales 2024 – reddition de comptes 2024;
 - 4.6.** Ajustement des quotes-parts de l'année 2024 – ententes intermunicipales avec la Ville de Beaupré;
 - 4.7.** Ratification de la transaction et quittance – dossier de la Cour numéro 200-22-092729-227;
 - 4.8.** Indexation salariale de certains employés municipaux;
 - 4.9.** Achat de toiles de fenêtres – Hôtel de ville;

5. HYGIÈNE DU MILIEU

6. TRAVAUX PUBLICS

- 6.1.** Embauche d'un préposé au service des travaux publics pour la saison estivale 2025;
- 6.2.** Appel d'offres public pour la réfection de la chaussée et le renouvellement des conduites sur un tronçon de la route des Carrières dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ 2024-2028);

7. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

- 7.1.** Demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro PIIA2025-03-01 pour la construction d'un bâtiment agricole au 748, chemin du Cap-Tourmente;
- 7.2.** Demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro PIIA2025-03-02 pour l'implantation d'une serre agricole au 879, chemin du Cap-Tourmente;
- 7.3.** Demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro PIIA2025-03-03 pour l'agrandissement du bâtiment principal au 97 à 99, avenue Royale;

8. LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

- 8.1.** Subventions pour les inscriptions aux camps d'été spécialisés – été 2025;
- 8.2.** Démission de la coordonnatrice du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire et mandat d'accompagnement à titre de consultante pour le projet du plan de développement de communauté nourricière;
- 8.3.** Embauche de la coordonnatrice du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire;
- 8.4.** Tenue de l'événement le Tour du Cap-Tourmente 2026;
- 8.5.** Autorisations diverses dans le cadre du Festival de l'Oie des Neiges;

9. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

10. SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 10.1.** Avis de motion et présentation du règlement harmonisé numéro 458-2025 sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés applicables par la Sûreté du Québec;
- 10.2** Avis de motion et présentation du règlement numéro 459-2025 sur les nuisances relatives à l'entretien des terrains et au domaine public;
- 10.3** Avis de motion et présentation du règlement numéro 460-2025 modifiant le *Règlement 420-2020 concernant les animaux domestiques et les chiens*;
- 10.4** Approbation du rapport annuel sur l'avancement des objectifs du schéma de couverture de risques en incendie;

11. VARIA

12. PÉRIODE DE QUESTIONS

13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

- 2025-04-054 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**
- Le quorum étant constaté, il est proposé par la conseillère, madame Lucie Racine et unanimement résolu d'ouvrir la présente séance à 19h30.
- Adoptée**
- 2025-04-055 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- Il est proposé** par la conseillère, madame Laurence Robert et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour de la présente séance.
- Adoptée**
- 2025-04-056 3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 3 MARS 2025**
- CONSIDÉRANT QUE** les membres ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 mars 2025;
- CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;
- EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller, monsieur Bruno Guilbault et unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 mars 2025.
- Adoptée**
- 4. ADMINISTRATION ET FINANCES**
- 2025-04-057 4.1. ACCEPTATION DES COMPTES PAYABLES ET DÉPÔT DES AUTORISATIONS DE DÉPENSES**
- Il est proposé par la conseillère, madame Marie-Claude Bourbeau et unanimement résolu;
- QUE** le conseil autorise et ratifie, le cas échéant, le paiement des sommes identifiées à la liste des déboursés présentée dans le cadre de la présente séance, pour la période du 1^{er} au 31 mars 2025, au montant de 561 550.47\$.
- QUE** le directeur général procède au dépôt de la liste des autorisations de dépenses accordées du 7 avril 2025 par les responsables d'activités budgétaires, et ce, en vertu du *Règlement numéro 312-2017 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires*;
- QUE** le directeur général certifie qu'il y a des crédits suffisants dans le fonds d'administration pour couvrir les dépenses énumérées à la liste des déboursés.
- Adoptée**
- 2025-04-058 4.2. RÉNOVATIONS DE L'HÔTEL DE VILLE – AUTORISATION DE PAIEMENT NO 7**
- CONSIDÉRANT QUE** des travaux de rénovation sont en cours à l'hôtel de ville de Saint-Joachim afin d'améliorer les infrastructures municipales;
- CONSIDÉRANT QUE** l'avancement des travaux respecte les échéanciers et que l'entreprise Lévesque Construction a soumis des factures selon les modalités prévues dans le devis;
- CONSIDÉRANT QUE** les professionnels responsables, notamment les architectes et ingénieurs, ont examiné, approuvé et recommandé la demande de paiement numéro 7;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère, madame Marie-Claude Bourbeau et résolu à l'unanimité d'autoriser le paiement numéro 7 pour Lévesque Construction pour un montant de 403 534.69 \$ (période du 1^{er} au 31 mars 2025).

Adoptée

2025-04-059

4.3. RÉNOVATIONS DE L'HÔTEL DE VILLE – RATIFICATION DE L'APPROBATION DES DIRECTIVES DE CHANGEMENT NO 6 ET NO 7

CONSIDÉRANT QUE des travaux de rénovation sont en cours à l'hôtel de ville de Saint-Joachim pour améliorer les infrastructures municipales;

CONSIDÉRANT QUE les directives de modification n°6 et n°7 ont été présentées afin de permettre des ajustements aux travaux en fonction des besoins identifiés en cours de projet;

CONSIDÉRANT QUE les professionnels responsables, notamment les architectes et ingénieurs, ont approuvé et recommandé ces directives de modification incluses dans celle-ci;

CONSIDÉRANT QUE des travaux d'excavation extérieurs ont dû être planifiés par la Municipalité afin de rendre conforme et brancher l'entrée d'eau extérieure au bâtiment;

CONSIDÉRANT QUE le directeur général a dû, dans le cadre de ses responsabilités et afin de respecter les délais de réalisation, approuver cette directive de modification pour éviter tout ralentissement des travaux, en attendant la ratification officielle par le conseil;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère, madame Lucie Racine et résolu à l'unanimité d'approuver les directives de modification n°6 et n°7, telles que recommandées par les professionnels responsables, pour un montant qui totalise 28 806.78 \$ (taxes en sus), et de les confirmer pour leur mise en œuvre dans le cadre du PRACIM pour les travaux de rénovation de l'hôtel de ville.

Adoptée

2025-04-060

4.4. ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 457-2025 RÉGISSANT L'USAGE ET LA TARIFICATION POUR L'UTILISATION D'UN BIEN, D'UN SERVICE OU D'UNE ACTIVITÉ MUNICIPALE

CONSIDÉRANT QUE les articles 244.1 à 244.10 de la *Loi sur la fiscalité municipale* L.R.Q, c. F-2.1 prévoient qu'une municipalité peut financer tout ou partie de ses biens, services ou activités au moyen d'un mode de tarification, telle qu'une compensation, un prix exigé de façon ponctuelle ou sous forme d'abonnement;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite imposer aux demandeurs des tarifs pour l'utilisation d'un bien, d'un service ou d'une activité municipale, notamment la tarification des espaces communautaires de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE l'avis de motion et la présentation du présent règlement ont été dûment donnés lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 3 mars 2025;

CONSIDÉRANT QUE le projet de règlement numéro 457-2025 a été déposé conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec et peut être consulté au bureau de la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère, Laurence Robert et résolu à l'unanimité d'adopter le règlement numéro 457-2025 régissant l'usage et la tarification pour l'utilisation d'un bien, d'un service ou d'une activité municipale.

Adoptée

2025-04-061

4.5. PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE – VOLET ENTRETIEN DES ROUTES LOCALES 2024 – REDDITION DE COMPTES 2024

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec accorde à la Municipalité de Saint-Joachim une aide financière de 6 333.00 \$ dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) – volet entretien des routes locales;

CONSIDÉRANT QUE le directeur général dépose une reddition de comptes totalisant 99 433.65 \$, pour l'entretien de l'ensemble des routes locales de niveau 1 et 2 dont la Municipalité a compétence sur son territoire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller, monsieur Simon-Pierre Caron-Labranche et unanimement résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Joachim dépose la reddition de comptes dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) – volet entretien des routes locales 2024, s'engage à respecter la convention et autoriser le maire et/ou le directeur général à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document jugé utile ou nécessaire pour donner plein et entier effet à ce que prescrit la présente résolution.

Adoptée

2025-04-062

4.6. AJUSTEMENT DES QUOTES-PARTS DE L'ANNÉE 2024 – ENTENTES INTERMUNICIPALES AVEC LA VILLE DE BEAUPRÉ

CONSIDÉRANT QUE les ententes intermunicipales avec la Ville de Beaupré prévoient des ajustements des quotes-parts lorsqu'il y a des écarts entre les coûts prévus au budget et les coûts réels d'opération et/ou d'immobilisation;

CONSIDÉRANT QUE certains frais d'exploitation pour l'année 2024 sont supérieurs ou inférieurs à ceux estimés dans le budget tel que présenté au tableau suivant :

VILLE DE BEAUPRÉ	Quotes-parts 2024	Coûts nets réels 2024	TOTAL Ajustements 2024
Incendie	87 323 \$	134 255 \$	46 932 \$
Préventionniste	6 377 \$	4 072 \$	(2 305 \$)
Eaux usées (station d'épuration)	114 418 \$	92 119 \$	(22 299 \$)
Poste de pompage PB2	9 117 \$	5 647.13 \$	(3 469.87 \$)
Stations pompage SJ1/SJ2/SJ3	19 040 \$	6 994 \$	(12 046 \$)
Centre aquatique intermunicipal	83 187 \$	65 680 \$	17 507 \$
Bibliothèque	1 057 \$	8 896\$	(2 161 \$)
Déneigement	371 700 \$	343 973 \$	(27 727 \$)
Écocentre	44 029 \$	59 831 \$	15 802 \$
TOTAL	746 248 \$	721 467 \$	(24 781 \$)

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère, madame Lucie Racine et unanimement résolu d'autoriser les ajustements aux quotes-parts 2024 provenant des ententes intermunicipales avec la Ville de Beaupré.

Adoptée

2025-04-063

4.7. RATIFICATION DE LA TRANSACTION ET QUITTANCE – DOSSIER DE LA COUR NUMÉRO 200-22-092729-227

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a intenté une action contre la Défenderesse devant la Cour du Québec sous le numéro de dossier 200-22-092729-227;

CONSIDÉRANT QUE la demande introductory d'instance remodifiée vise la réclamation d'une somme de 575 385,49 \$, en plus des intérêts;

CONSIDÉRANT QUE les parties ont tenu une première journée d'audience le 12 mars 2025;

CONSIDÉRANT QUE des négociations ont eu lieu entre les parties et leurs avocats à la suite de cette audience;

CONSIDÉRANT QUE les parties ont convenu d'un règlement mutuellement satisfaisant afin de mettre fin au litige, sans préjudice et sans admission de quelque nature que ce soit;

CONSIDÉRANT QUE la transaction et quittance prévoit notamment le paiement par la Défenderesse à la Municipalité de Saint-Joachim d'une somme globale de 349 354,98 \$, en capital, intérêts et frais, et ce, dans un délai de dix (10) jours suivant la transmission de la résolution d'approbation;

CONSIDÉRANT QUE la transaction et quittance est conditionnelle à l'approbation de son contenu par le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Joachim;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal juge opportun d'accepter cette entente afin d'éviter les frais et les délais liés à la poursuite du litige;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère, madame Marie-Claude Bourbeau et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Joachim approuve le contenu de la transaction et quittance intervenue entre les parties;

QUE Morency, société d'avocats S.E.N.C.R.L. et M. Hugues Jacob, directeur général et greffier-trésorier, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Joachim, la transaction et quittance ainsi que tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution, notamment un *Avis de règlement*;

QUE copie de la présente résolution soit transmise aux parties concernées et à leurs avocats respectifs.

Adoptée

2025-04-064

4.8. INDEXATION SALARIALE DE CERTAINS EMPLOYÉS MUNICIPAUX

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Joachim souhaite assurer l'équité salariale et maintenir la compétitivité de ses conditions de travail;

CONSIDÉRANT QUE l'indexation des salaires permet d'ajuster la rémunération des employés en fonction du coût de la vie et des pratiques du marché;

CONSIDÉRANT QUE l'administration municipale et le comité des ressources humaines ont analysé la situation financière et considèrent que l'indexation des salaires de certains employés est justifiée et soutenable;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère, madame Laurence Robert et unanimement résolu que La Municipalité de Saint-Joachim procède à l'indexation salariale des employés municipaux suivants :

- Madame Christine Drouin, technicienne en comptabilité et gestion, dont le taux horaire sera porté à 34,50 \$ à compter du 7 avril 2025 et à 36.00 \$ à compter du 1er janvier 2026.
- Madame Andrée-Anne Poulin, technicienne en administration et communication, dont le taux horaire sera porté à 28,50 \$ à compter du 7 avril 2025 et à 29.00 \$ à compter du 1er janvier 2026.
- Monsieur Alexandre Périard, inspecteur en bâtiment et environnement, dont le taux horaire sera porté à 36.00 \$ à compter du 7 avril 2025 et à 38.00 \$ à compter du 1er janvier 2026.

Adoptée

2025-04-065

4.9 ACHAT DE TOILES DE FENETRES – HOTEL DE VILLE

CONSIDÉRANT QUE l'hôtel de ville compte 17 fenêtres à l'étage et 11 au sous-sol devant être équipées de toiles;

CONSIDÉRANT QUE le modèle *Sheerweave 4400* est reconnu pour sa résistance et qu'il répond aux normes en vigueur en matière de durabilité et de qualité;

CONSIDÉRANT QUE ce modèle est recommandé par les professionnels consultés pour assurer un choix optimal en fonction des besoins de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE deux compagnies ont été invitées à déposer leur soumission pour la fourniture et l'installation des toiles de fenêtre de l'hôtel de ville;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller, monsieur Bruno Guilbault et unanimement résolu

QUE la Municipalité de Saint-Joachim procède à l'achat et à l'installation de 28 toiles de fenêtres modèle *Sheerweave 4400* auprès Décor ST pour un montant de 7 914.00 \$ incluant les fascias en aluminium, plus les taxes applicables;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 22-130-00-726;

Adoptée

5. HYGIÈNE DU MILIEU

6. TRAVAUX PUBLICS

2025-04-066

6.1. EMBAUCHE D'UN PRÉPOSÉ AU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS POUR LA SAISON ESTIVALE 2025

CONSIDÉRANT les besoins en ressources humaines pour la saison estivale 2025 relativement aux travaux publics;

CONSIDÉRANT QUE la période prévue, selon les besoins évalués par le directeur général, est d'environ 20 semaines;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère, madame Lucie Racine, et unanimement résolu, d'embaucher monsieur Dany Lurette à titre de préposé aux travaux publics pour la saison estivale 2025 au taux horaire de 22.00 \$ pour un horaire de 34 heures par semaine.

Adoptée

2025-04-067

6.2. APPEL D'OFFRES PUBLIC POUR LA RÉFLECTION DE LA CHAUSSÉE ET LE RENOUVELLEMENT DES CONDUITES SUR UN TRONÇON DE LA ROUTE DES CARRIÈRES DANS LE

CADRE DU PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC (TECQ 2024-2028)

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Joachim souhaite procéder à la réfection de la route et au renouvellement des conduites sur un tronçon de 145 mètres de la route des Carrières (tronçon 1036);

CONSIDÉRANT QUE ces travaux s'inscrivent dans la programmation des investissements admissibles dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ);

CONSIDÉRANT QUE la programmation des travaux a été soumise au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) et que son acceptation a été confirmée;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit respecter les règles de gestion et d'attribution des contrats conformément aux exigences du MAMH et aux lois en vigueur;

CONSIDÉRANT QUE l'octroi de ce contrat doit se faire par appel d'offres public conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics*;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller, monsieur Bruno Guilbault et résolu à l'unanimité :

QUE la Municipalité de Saint-Joachim autorise le lancement d'un appel d'offres public pour la réalisation des travaux de réfection de la route et de renouvellement des conduites sur le tronçon 1036 de la route des Carrières (145 m), dans le cadre du programme TECQ;

QUE l'appel d'offres public soit publié sur la plateforme du système électronique d'appel d'offres (SEAO);

QUE le directeur général soit autorisé à prendre toutes les mesures nécessaires pour soumettre et assurer le suivi des procédures relativement aux documents d'appel d'offres conformément aux exigences légales, réglementaires et administratives en vigueur.

Adoptée

7. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

2024-04-068

7.1. DEMANDE DE PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) NUMÉRO PIIA2025-03-01 POUR LA CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT AGRICOLE AU 748, CHEMIN DU CAP-TOURMENTE

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire souhaite procéder à l'addition d'un bâtiment agricole à la propriété sise au 748, chemin du Cap-Tourmente;

CONSIDÉRANT QUE la propriété est assujettie au *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) #381-2015* car celle-ci est située sur le parcours mère;

CONSIDÉRANT qu'il est proposé de procéder aux travaux suivants :

- Construction d'un enclos pour chevaux de 6,01 m x 15,25 m;
- Revêtement des murs en bois;
- Toiture en tôle grise.

CONSIDÉRANT QUE les matériaux utilisés pour les travaux s'harmonisent avec le milieu agricole;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme juge que les critères et objectifs visant à préserver le paysage culturel et à conserver les caractéristiques associées au type de bâti sont respectés;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme est favorable à ladite demande;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère, madame Laurence Robert et unanimement résolu d'autoriser la demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale telle que présentée.

Adoptée

2025-04-069

7.2. DEMANDE DE PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) NUMÉRO PIIA2025-03-02 POUR L'IMPLANTATION D'UNE SERRE AGRICOLE AU 879, CHEMIN DU CAP-TOURMENTE

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire souhaite procéder à l'addition d'un bâtiment agricole à la propriété sise au 879, chemin du Cap-Tourmente;

CONSIDÉRANT QUE la propriété est assujettie au *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) #381-2015* car celle-ci est située sur le parcours mère;

CONSIDÉRANT qu'il est proposé de procéder aux travaux suivants :

- Construction d'une serre agricole de 12' x 24' en cour avant;
- Revêtement des murs en membranes de plastique.

CONSIDÉRANT QUE les matériaux utilisés pour les travaux s'harmonisent avec le milieu agricole;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme juge que les critères et objectifs visant à préserver le paysage culturel et à conserver les caractéristiques associées au type de bâti sont respectés;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme est favorable à ladite demande;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère, madame Lucie Racine et unanimement résolu d'autoriser la demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale telle que présentée.

Adoptée

2024-04-070

7.3. DEMANDE DE PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) NUMÉRO PIIA2025-03-03 POUR L'AGRANDISSEMENT DU BÂTIMENT PRINCIPAL AU 97 À 99, AVENUE ROYALE;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire souhaite procéder à l'agrandissement du bâtiment principal à la propriété sise au 97 à 99, avenue Royale;

CONSIDÉRANT QUE la propriété est assujettie au *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) #381-2015* car celle-ci est située sur le parcours mère;

CONSIDÉRANT qu'il est proposé de procéder aux travaux suivants :

- Agrandissement du bâtiment principal de 3 m x 3,6 m en cour latérale ouest à la place des balcons;
- Revêtement des murs en CanExel couleur bois;
- Toiture en bardeaux d'asphalte gris.

CONSIDÉRANT QUE l'agrandissement n'altère pas le caractère ou la volumétrie du bâtiment principal ;

CONSIDÉRANT QUE les matériaux de revêtement de l'agrandissement s'harmonisent avec ceux du bâtiment principal;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme juge que les critères et objectifs visant à préserver le paysage culturel et à conserver les caractéristiques associées au type de bâti sont respectés;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme est favorable à ladite demande;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère, madame Laurence Robert et unanimement résolu d'autoriser la demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale telle que présentée.

Adoptée

8. LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

2025-04-071 8.1. SUBVENTIONS POUR LES INSCRIPTIONS AUX CAMPS D'ÉTÉ SPÉCIALISÉS – ÉTÉ 2025

CONSIDÉRANT QUE plusieurs villes et municipalités sur la Côte-de-Beaupré offrent des camps spécialisés dans de multitudes de disciplines;

CONSIDÉRANT QUE la majorité des villes et municipalités sur la Côte-de-Beaupré offrent des subventions de 25% par enfant pour les frais initiaux d'inscription;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Joachim déploie beaucoup d'efforts afin d'offrir des activités et une expérience de vie de qualité à ses enfants;

CONSIDÉRANT QUE l'ensemble des villes et municipalités de la Côte-de-Beaupré font partie du projet Agir et Vivre ensemble Côte-de-Beaupré;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller, monsieur Pascal Verreault et unanimement résolu de subventionner 25% du coût de l'inscription d'une semaine pour une activité de camps spécialisés, et ce par enfant qui réside sur le territoire de la Municipalité de Saint-Joachim.

Adoptée

2025-04-072 8.2. DÉMISSION DE LA COORDONNATRICE DU SERVICE DES LOISIRS, DE LA CULTURE ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE ET MANDAT D'ACCOMPAGNEMENT À TITRE DE CONSULTANTE POUR LE PROJET DU PLAN DE DÉVELOPPEMENT DE COMMUNAUTÉ NOURRICIÈRE

CONSIDÉRANT QUE Mme Charlotte Brosseau Dufour a remis son avis de démission de son poste de coordonnatrice du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire en date du 8 avril 2025;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal tient à souligner son engagement ainsi que son apport significatif au développement des services et activités communautaires;

CONSIDÉRANT QUE le projet du Plan de développement de communauté nourricière (PDCN) est en cours et nécessite un suivi rigoureux afin d'en assurer la bonne continuité;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite assurer une transition harmonieuse et un accompagnement adéquat pour la poursuite de ce projet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère, madame Marie-Claude Bourbeau et résolu à l'unanimité :

QUE la démission de Mme Charlotte Brosseau Dufour soit acceptée en date du 8 avril 2025;

QU'un mandat d'accompagnement à titre de consultante soit octroyé à Mme Charlotte Brosseau Dufour au taux horaire de 26.78 \$ afin d'assurer le suivi

du projet du Plan de développement de communauté nourricière, selon le budget et les modalités déterminées par ledit programme et la direction générale;

QUE le conseil municipal et la direction tiennent à souligner son engagement ainsi que son apport significatif au développement des services et activités communautaires.

Adoptée

2025-04-073

8.3. EMBAUCHE DE LA COORDONNATRICE DU SERVICE DES LOISIRS, DE LA CULTURE ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE

CONSIDÉRANT QUE le poste de coordonnatrice du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire est vacant suite à la démission de Mme Charlotte Brosseau Dufour;

CONSIDÉRANT QUE Mme Andréanne Boivin assure actuellement cette position à titre intérimaire et a fait preuve de compétence et d'engagement dans l'exercice de ses fonctions;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère, madame Lucie Racine et résolu à l'unanimité d'approuver l'embauche de Mme Andréanne Boivin au poste de coordonnatrice du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire à compter du 7 avril 2025, avec un horaire de travail de 34 heures par semaine, au taux horaire de 30.00 \$.

Adoptée

2025-04-074

8.4. TENUE DE L'ÉVÉNEMENT « TOUR DU CAP TOURNENTE » 2026

Le conseiller, monsieur Simon-Pierre Caron-Labranche, déclare son conflit d'intérêts concernant le point 8.4 et se retire de toutes discussions.

CONSIDÉRANT QUE les organisateurs désirent promouvoir la tenue du Tour du Cap-Tourmente – édition 2026;

CONSIDÉRANT QUE les dates choisies sont le 29 et 30 mai 2026;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère, madame Marie-Claude Bourbeau et unanimement résolu d'autoriser la tenue de l'événement du Tour du Cap-Tourmente le 29 et 30 mai 2026.

Adoptée

2025-04-075

8.5. AUTORISATIONS DIVERSES DANS LE CADRE DU FESTIVAL DE L'OIE DES NEIGES

CONSIDÉRANT la tenue du Festival de l'Oie des Neiges du 10 au 13 octobre 2025;

CONSIDÉRANT QUE l'organisation dudit festival désire installer un chapiteau sur la rue de l'Église, devant l'hôtel de ville sise au 172, et ce du 8 au 16 octobre 2025 inclusivement;

CONSIDÉRANT QUE l'organisation nécessite un permis pour la vente d'alcool auprès de la Régie des alcools, des courses et des jeux;

CONSIDÉRANT QUE l'organisation souhaite promouvoir la 30e édition du Festival en procédant à son affichage sur le territoire de la Municipalité.

CONSIDÉRANT QUE l'organisation désire utiliser les infrastructures et les terrains municipaux;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère, madame Lucie Racine et unanimement résolu que le conseil municipal autorise l'utilisation du parc municipal et des infrastructures pour la tenue du Festival de l'Oie des Neiges;

Qu'elle autorise et appuie la demande de permis de vente d'alcool auprès de la Régie des alcools, des courses et des jeux;

Qu'elle autorise l'organisation à promouvoir la 30e édition du Festival en permettant l'affichage sur le territoire de la Municipalité à partir de maintenant;

Qu'elle autorise le dépôt d'une demande auprès du ministère des Transports afin de permettre la fermeture du tronçon de la rue de l'Église entre les intersections du chemin du Trait-Carré et du chemin du Cap-Tourmente afin que le Festival de l'Oie des Neiges puisse tenir ses activités et installer son chapiteau du 8 au 16 octobre 2025 inclusivement.

Adoptée

9. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

10. SÉCURITÉ PUBLIQUE

10.1. AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU RÈGLEMENT HARMONISÉ NUMÉRO 458-2025 SUR LA SÉCURITÉ PUBLIQUE ET LA PROTECTION DES PERSONNES ET DES PROPRIÉTÉS APPLICABLES PAR LA SÛRETÉ DU QUÉBEC

La conseillère, madame Laurence Robert donne l'avis de motion et dépose le projet de règlement harmonisé numéro 458-2025 sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés applicables par la Sûreté du Québec.

Le présent avis de motion est accompagné du dépôt du projet de règlement ayant comme objectif d'harmoniser les mesures de sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés applicables par la Sûreté du Québec.

Une dispense de lecture dudit projet de règlement est demandée et il se trouve maintenant disponible pour consultation.

10.2. AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 459-2025 SUR LES NUISANCES RELATIVES À L'ENTRETIEN DES TERRAINS ET AU DOMAINE PUBLIC

Le conseiller, Simon-Pierre Caron-Labranche donne l'avis de motion et dépose le projet de règlement numéro 459-2025 sur les nuisances relatives à l'entretien des terrains et au domaine public.

Le présent avis de motion est accompagné du dépôt du projet de règlement ayant comme objectif de retirer les dispositions du règlement applicables par la Sûreté du Québec et mettre à jour le règlement sur les nuisances.

Une dispense de lecture dudit projet de règlement est demandée et il se trouve maintenant disponible pour consultation.

10.3. AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 460-2025 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 420-2020 CONCERNANT LES ANIMAUX DOMESTIQUES ET LES CHIENS

La conseillère, madame Laurence Robert donne l'avis de motion et dépose le projet de règlement numéro 460-2025 modifiant *le Règlement 420-2020 concernant les animaux domestiques et les chiens*.

Le présent avis de motion est accompagné du dépôt du projet de règlement ayant comme objectif de retirer les dispositions du règlement applicables par la Sûreté du Québec dans le règlement sur les animaux domestiques et les chiens de Saint-Joachim, puisque celles-ci se retrouvent maintenant dans le règlement numéro 458-2025.

Une dispense de lecture dudit projet de règlement est demandée et il se trouve maintenant disponible pour consultation.

2025-04-076

10.5 APPROBATION DU RAPPORT ANNUEL SUR L'AVANCEMENT DES OBJECTIFS DU SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN INCENDIE

CONSIDÉRANT le dépôt du rapport annuel par les services de sécurité en incendie de la Ville de Beaupré sur l'avancement des objectifs du schéma de couverture de risques en incendie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère, madame Marie-Claude Bourbeau et unanimement résolu d'approuver le rapport annuel sur l'avancement des objectifs fixés par le schéma de couverture de risques en incendie.

Adoptée

11. VARIA

12. PÉRIODE DE QUESTIONS

2025-04-077

13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par la conseillère, madame Lucie Racine et unanimement résolu de lever l'assemblée du 7 avril 2025 à 20h05.

Adoptée

Je, monsieur Mario Langevin, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Mario Langevin
Maire

Hugues Jacob
Directeur général/Greffier-trésorier